



GUIDE GRATUIT

MAGAZINE INSTITUTIONS

Politique et géopolitique

Comprendre les institutions sans parti pris.

NAVIGATION

Sommaire

Chaque titre est cliquable. Le bouton en haut à droite revient ici.

Un pays d'outre-mer au sein de la République	Vérifier une information politique
Les institutions du Pays	Repères historiques sans anachronisme
La clé : la répartition des compétences	Essais nucléaires : faits et institutions
Ce que conserve l'État	La liste onusienne des territoires non autonomes
Le champ d'action du Pays	Polynésie dans le Pacifique
Les 48 communes	Relation avec l'Union européenne
Président et gouvernement	Franc CFP et souveraineté monétaire
Assemblée : 57 représentants	Océan, ZEE et ressources
Comprendre la loi du pays	Climat et diplomatie insulaire
LEXPOL et le droit applicable	Lire les dépendances économiques
Contrôles et juridictions	Sources
Élections territoriales	La collection
Scrutins nationaux et européens	À propos
Pétition et référendum local	Mentions légales et crédits

Cette édition gratuite est autonome : elle couvre les décisions indispensables, les erreurs fréquentes et les sources à rouvrir avant d'agir.

MODE D'EMPLOI — Commencez par les pages qui commandent une réservation, une inscription, un paiement ou une sortie. Ouvrez ensuite la source liée et notez la date de vérification.

LECTURE — Un fait vérifié renvoie à une source. Une donnée susceptible de changer porte une date. Une estimation ou un jugement pratique ne doit jamais être confondu avec une règle.

PARTIE 1 — STATUT

Un pays d'outre-mer au sein de la République

La Polynésie française est une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution et la loi organique du 27 février 2004.

La Polynésie française est une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution et la loi organique du 27 février 2004. Lire la version consolidée du statut plutôt qu'un résumé politique. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Lire la version consolidée du statut plutôt qu'un résumé politique.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Un pays d'outre-mer au sein de la République — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance](#) — loi organique n° 2004-192, version consolidée

PARTIE 1 — STATUT

Les institutions du Pays

Le statut énumère le président, le gouvernement, l'assemblée et le conseil économique, social, environnemental et culturel.

Le statut énumère le président, le gouvernement, l'assemblée et le conseil économique, social, environnemental et culturel. Distinguer pouvoir exécutif, délibération, consultation et contrôle. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Distinguer pouvoir exécutif, délibération, consultation et contrôle.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Les institutions du Pays — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée](#) · [Assemblée de la Polynésie française](#) · [CESEC de la Polynésie française](#)

PARTIE 1 — STATUT

La clé : la répartition des compétences

Le Pays est compétent dans les matières non attribuées à l'État par le statut, sous réserve des compétences communales.

Le Pays est compétent dans les matières non attribuées à l'État par le statut, sous réserve des compétences communales. Chercher la matière précise dans les articles 13 à 62 avant d'identifier l'administration. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Chercher la matière précise dans les articles 13 à 62 avant d'identifier l'administration.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	La clé : la répartition des compétences — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance](#) — loi organique n° 2004-192, version consolidée

PARTIE 1 — STATUT

Ce que conserve l'État

L'article 14 réserve notamment à l'État nationalité, justice, défense, politique étrangère, monnaie, ordre public et plusieurs autres matières listées.

L'article 14 réserve notamment à l'État nationalité, justice, défense, politique étrangère, monnaie, ordre public et plusieurs autres matières listées. Ne pas déduire la compétence du logo d'un service ; vérifier le texte. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Ne pas déduire la compétence du logo d'un service ; vérifier le texte.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Ce que conserve l'État — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée](#) · [Haut-commissariat de la République en Polynésie française](#)

PARTIE 1 — STATUT

Le champ d'action du Pays

Le Pays réglemente de nombreux domaines de la vie quotidienne, de l'économie, du travail, de la santé, des transports internes et de l'environnement selon le statut.

Le Pays réglemente de nombreux domaines de la vie quotidienne, de l'économie, du travail, de la santé, des transports internes et de l'environnement selon le statut. Ouvrir le Journal officiel pour connaître la règle applicable et sa date. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Ouvrir le Journal officiel pour connaître la règle applicable et sa date.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Le champ d'action du Pays — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance](#) — loi organique n° 2004-192, version consolidée · [LEXPOL](#) — Journal officiel de la Polynésie française

PARTIE 1 — STATUT

Les 48 communes

Les communes sont des collectivités territoriales de la République avec des compétences propres et des mécanismes de coopération ou délégation.

Les communes sont des collectivités territoriales de la République avec des compétences propres et des mécanismes de coopération ou délégation. Identifier commune, Pays ou État avant toute démarche locale. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Identifier commune, Pays ou État avant toute démarche locale.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Les 48 communes — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée](#) · [Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française](#)

PARTIE 2 — FONCTIONNER

Président et gouvernement

Le président est élu par l'assemblée et dirige l'action gouvernementale dans le cadre défini par le statut.

Le président est élu par l'assemblée et dirige l'action gouvernementale dans le cadre défini par le statut. Séparer la personne, la fonction, le portefeuille ministériel et l'acte juridique. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Séparer la personne, la fonction, le portefeuille ministériel et l'acte juridique.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Président et gouvernement — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée](#) · [Assemblée de la Polynésie française](#)

PARTIE 2 — FONCTIONNER

Assemblée : 57 représentants

L'assemblée compte 57 représentants et adopte délibérations, lois du pays, avis, résolutions et budget selon des procédures distinctes.

L'assemblée compte 57 représentants et adopte délibérations, lois du pays, avis, résolutions et budget selon des procédures distinctes. Lire le texte adopté et le scrutin, pas seulement le compte rendu médiatique. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Lire le texte adopté et le scrutin, pas seulement le compte rendu médiatique.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Assemblée : 57 représentants — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance](#) — loi organique n° 2004-192, version consolidée · [Assemblée de la Polynésie française](#)

PARTIE 2 — FONCTIONNER

Comprendre la loi du pays

La loi du pays est une catégorie d'acte prévue par le statut dans certaines matières ; son contrôle juridictionnel suit un régime spécifique.

La loi du pays est une catégorie d'acte prévue par le statut dans certaines matières ; son contrôle juridictionnel suit un régime spécifique. Vérifier adoption, promulgation, publication et éventuel contentieux. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Vérifier adoption, promulgation, publication et éventuel contentieux.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Comprendre la loi du pays — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée](#) · [LEXPOL — Journal officiel de la Polynésie française](#)

PARTIE 2 — FONCTIONNER

LEXPOL et le droit applicable

Une annonce politique ne suffit pas : l'entrée en vigueur dépend du texte publié et de ses dispositions.

Une annonce politique ne suffit pas : l'entrée en vigueur dépend du texte publié et de ses dispositions. Rechercher numéro, date, version et article d'entrée en vigueur. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Rechercher numéro, date, version et article d'entrée en vigueur.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	LEXPOL et le droit applicable — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [LEXPOL — Journal officiel de la Polynésie française](#)

PARTIE 2 — FONCTIONNER

Contrôles et juridictions

Le statut prévoit contrôle de légalité, contrôle budgétaire et régime particulier pour certaines lois du pays.

Le statut prévoit contrôle de légalité, contrôle budgétaire et régime particulier pour certaines lois du pays. Identifier la juridiction et la procédure avant de conclure qu'un texte est définitif. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Identifier la juridiction et la procédure avant de conclure qu'un texte est définitif.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Contrôles et juridictions — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée](#) · [Haut-commissariat de la République en Polynésie française](#)

PARTIE 3 — DÉMOCRATIE

Élections territoriales

Les représentants sont élus dans un cadre électoral propre à la Polynésie française, avec circonscriptions et règles fixées par les textes.

Les représentants sont élus dans un cadre électoral propre à la Polynésie française, avec circonscriptions et règles fixées par les textes. Consulter les résultats officiels et distinguer inscrits, votants, exprimés, voix et sièges. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Consulter les résultats officiels et distinguer inscrits, votants, exprimés, voix et sièges.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Élections territoriales — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Ministère de l'Intérieur — élections](#) · [Légifrance](#) — loi organique n° 2004-192, version consolidée

PARTIE 3 — DÉMOCRATIE

Scrutins nationaux et européens

Les électeurs participent aussi aux scrutins nationaux et européens selon les règles applicables dans la République.

Les électeurs participent aussi aux scrutins nationaux et européens selon les règles applicables dans la République. Vérifier corps électoral, calendrier local et résultats par bureau. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Vérifier corps électoral, calendrier local et résultats par bureau.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Scrutins nationaux et européens — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Ministère de l'Intérieur — élections](#) · [Haut-commissariat de la République en Polynésie française](#)

PARTIE 3 — DÉMOCRATIE

Pétition et référendum local

Le statut prévoit des mécanismes de participation locale dans des conditions juridiques précises.

Le statut prévoit des mécanismes de participation locale dans des conditions juridiques précises. Lire les seuils et procédures avant de lancer ou relayer une initiative. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Lire les seuils et procédures avant de lancer ou relayer une initiative.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Pétition et référendum local — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée](#) · [Assemblée de la Polynésie française](#)

PARTIE 3 — DÉMOCRATIE

Vérifier une information politique

Un fait politique doit être séparé d'une déclaration, d'une promesse, d'une estimation et d'une opinion.

Un fait politique doit être séparé d'une déclaration, d'une promesse, d'une estimation et d'une opinion. Recouper texte officiel, date, compétence, vote et source contradictoire sérieuse. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Recouper texte officiel, date, compétence, vote et source contradictoire sérieuse.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Vérifier une information politique — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Assemblée de la Polynésie française](#) · [LEXPOL — Journal officiel de la Polynésie française](#) · [Haut-commissariat de la République en Polynésie française](#)

PARTIE 4 — HISTOIRE

Repères historiques sans anachronisme

Le statut actuel résulte d'une histoire longue : royaume, protectorat, annexion, territoire d'outre-mer puis autonomies successives.

Le statut actuel résulte d'une histoire longue : royaume, protectorat, annexion, territoire d'outre-mer puis autonomies successives. Dater les termes et éviter d'appliquer les catégories de 2026 aux périodes antérieures. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Dater les termes et éviter d'appliquer les catégories de 2026 aux périodes antérieures.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Repères historiques sans anachronisme — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Assemblée — histoire et patrimoine institutionnels](#) · [Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée](#)

PARTIE 4 — HISTOIRE

Essais nucléaires : faits et institutions

Les essais nucléaires français dans le Pacifique structurent encore des enjeux sanitaires, mémoriels, juridiques et diplomatiques.

Les essais nucléaires français dans le Pacifique structurent encore des enjeux sanitaires, mémoriels, juridiques et diplomatiques. S'appuyer sur archives, lois et institutions compétentes ; distinguer exposition reconnue, demande et décision. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- S'appuyer sur archives, lois et institutions compétentes ; distinguer exposition reconnue, demande et décision.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Essais nucléaires : faits et institutions — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Haut-commissariat de la République en Polynésie française](#) · [Assemblée de la Polynésie française](#)

PARTIE 5 — GÉOPOLITIQUE

La liste onusienne des territoires non autonomes

La Polynésie française figure depuis 2013 sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU ; cette inscription relève du cadre onusien de décolonisation.

La Polynésie française figure depuis 2013 sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU ; cette inscription relève du cadre onusien de décolonisation. Lire la fiche ONU et distinguer statut international, statut français et positions politiques. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Lire la fiche ONU et distinguer statut international, statut français et positions politiques.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	La liste onusienne des territoires non autonomes — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : Nations unies — Polynésie française, territoire non autonome · Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée

PARTIE 5 — GÉOPOLITIQUE

Polynésie dans le Pacifique

Le Pays participe à des organisations régionales et entretient des coopérations dans les limites du statut et avec l'État.

Le Pays participe à des organisations régionales et entretient des coopérations dans les limites du statut et avec l'État. Vérifier membre, associé, observateur et compétence avant d'interpréter une présence internationale. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Vérifier membre, associé, observateur et compétence avant d'interpréter une présence internationale.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Polynésie dans le Pacifique — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Forum des îles du Pacifique](#) · [Légifrance](#) — loi organique n° 2004-192, version consolidée

PARTIE 5 — GÉOPOLITIQUE

Relation avec l'Union européenne

La Polynésie française est associée à l'Union comme pays et territoire d'outre-mer, et non comme région ultrapériphérique.

La Polynésie française est associée à l'Union comme pays et territoire d'outre-mer, et non comme région ultrapériphérique. Distinguer citoyenneté européenne, droit applicable et programmes de coopération. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Distinguer citoyenneté européenne, droit applicable et programmes de coopération.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Relation avec l'Union européenne — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Commission européenne](#) — pays et territoires d'outre-mer · [Légifrance](#) — loi organique n° 2004-192, version consolidée

PARTIE 5 — GÉOPOLITIQUE

Franc CFP et souveraineté monétaire

La monnaie relève de l'État ; l'IEOM met en œuvre des missions de banque centrale dans la zone franc Pacifique.

La monnaie relève de l'État ; l'IEOM met en œuvre des missions de banque centrale dans la zone franc Pacifique. Séparer taux de change officiel, décisions monétaires et politiques économiques du Pays. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Séparer taux de change officiel, décisions monétaires et politiques économiques du Pays.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Franc CFP et souveraineté monétaire — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée](#) · [IEOM — rapport annuel économique 2025](#)

PARTIE 5 — GÉOPOLITIQUE

Océan, ZEE et ressources

Le partage des compétences maritimes combine engagements internationaux, compétences de l'État et pouvoirs du Pays sur des ressources et espaces définis.

Le partage des compétences maritimes combine engagements internationaux, compétences de l'État et pouvoirs du Pays sur des ressources et espaces définis. Identifier zone, ressource, sécurité et police avant d'attribuer la compétence. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Identifier zone, ressource, sécurité et police avant d'attribuer la compétence.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Océan, ZEE et ressources — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée](#) · [Haut-commissariat de la République en Polynésie française](#)

PARTIE 5 — GÉOPOLITIQUE

Climat et diplomatie insulaire

L'élévation du niveau de la mer, les risques naturels et la dépendance logistique nourrissent une diplomatie régionale spécifique.

L'élévation du niveau de la mer, les risques naturels et la dépendance logistique nourrissent une diplomatie régionale spécifique. Distinguer données scientifiques, stratégie publique et discours politique. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Distinguer données scientifiques, stratégie publique et discours politique.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Climat et diplomatie insulaire — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [Forum des îles du Pacifique](#) · [Commission européenne](#) — pays et territoires d'outre-mer

PARTIE 5 — GÉOPOLITIQUE

Lire les dépendances économiques

Transferts publics, tourisme, importations, pêche et perliculture interagissent avec l'éloignement et les décisions publiques.

Transferts publics, tourisme, importations, pêche et perliculture interagissent avec l'éloignement et les décisions publiques. Utiliser les données IEOM datées avant toute conclusion sur autonomie ou dépendance. Conservez la réponse datée, le nom du service et la pièce qui prouve la décision. Une information non confirmée reste une hypothèse : elle ne doit pas commander seule une inscription, un paiement ou un déplacement.

Contrôle	Question précise	Décision
Règle	Quel texte ou service est compétent ?	Ouvrir la source
Situation	Quel cas personnel et quelle date ?	Décrire sans raccourci
Preuve	Quel document ou accord écrit ?	Archiver
Repli	Que faire si la réponse change ?	Préparer

- Utiliser les données IEOM datées avant toute conclusion sur autonomie ou dépendance.
- Vérifier séparément chaque personne concernée.
- Dater la capture ou le document conservé.
- Demander une réponse écrite quand l'enjeu est important.

FICHE DE DÉCISION	À renseigner
Décision	Lire les dépendances économiques — lieu, date et personnes concernées
Preuve	Source officielle, date d'accès et confirmation
Seuil	Condition qui impose report ou renoncement
Repli	Contact, coût maximal et ordre d'action

POINT CLÉ Une règle générale devient utile seulement après vérification du cas, de la date et de l'autorité compétente.

Sources officielles vérifiées le 22 juillet 2026 : [IEOM — rapport annuel économique 2025](#)

RÉFÉRENCES

Sources officielles et primaires

Liens primaires revérifiés le 22 juillet 2026. Les fonctions et majorités peuvent changer ; ce guide explique les règles, pas une ligne partisane.

• Légifrance — loi organique n° 2004-192, version consolidée https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000435515/	• Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française https://spc.pf/
• Assemblée de la Polynésie française https://www.assemblee.pf/	• Ministère de l'Intérieur — élections https://www.elections.interieur.gouv.fr/
• Assemblée — histoire et patrimoine institutionnels https://www.assemblee.pf/Institution/histoire	• Nations unies — Polynésie française, territoire non autonome https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/nsgt/french-polynesia
• LEXPOL — Journal officiel de la Polynésie française https://lexpol.cloud.pf/	• Forum des îles du Pacifique https://forumsec.org/
• Haut-commissariat de la République en Polynésie française https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/	• Commission européenne — pays et territoires d'outre-mer https://international-partnerships.ec.europa.eu/countries/overseas-countries-and-territories_en
• CESEC de la Polynésie française https://www.cesec.pf/	• IEOM — rapport annuel économique 2025 https://www.ieom.fr/Rapport-annuel-economique-2025-de-l-IEOM-Polynesie-francaise

FENUATRAVEL · N°12

La collection FenuaTravel

Un sujet essentiel par numéro. Chaque version gratuite reste utile seule ; l'édition complète approfondit méthodes, scénarios et outils.

N°01 — Digital nomade	N°16 — Hébergements touristiques : choisir et réserver
N°02 — Premier voyage	N°17 — Conduire, louer et circuler
N°03 — Transport inter-îles	N°18 — Randonnées et sécurité terrestre : autres archipels
N°04 — Vivre et travailler	N°19 — Météo, saisons et risques naturels
N°05 — Voyager seul	N°20 — Culture, usages et reo tahiti
N°06 — Lune de miel	N°21 — Voyage responsable et protection du Fenua
N°07 — Lagon, snorkeling et sécurité	N°22 — Accessibilité et besoins spécifiques
N°08 — Choisir ses îles et archipels	N°23 — Manger, boire et gérer les allergies
N°09 — Budget maîtrisé	N°24 — Océan, plongée, surf et sorties en mer
N°10 — Santé, soins et assurance voyage	N°25 — Entrée, séjour, douane et formalités internationales
N°11 — Éducation et scolarité	N°26 — S'expatrier en Polynésie française
N°12 — Comprendre la politique et la géopolitique en Polynésie française	N°27 — Logement sécurisé et contrats
N°13 — Fiscalité en Polynésie française	N°28 — Déménagement, animaux et effets personnels
N°14 — Randonnées des Îles du Vent et des Îles Sous-le-Vent	N°29 — S'installer au quotidien : banque, téléphone et démarches
N°15 — Polynésie en famille	

FENUATRAVEL

À propos

FenuaTravel est un média indépendant consacré au voyage et à la vie pratique en Polynésie française. Aurel conçoit et publie les guides via AurelMedia. Les faits sont sourcés, les informations évolutives sont datées et les estimations sont signalées.

ÉDITION 2026

Mentions légales et crédits

Édition gratuite 2026. AurelMedia · N° TAHITI E67601 · Raiatea. Auteur et directeur : Aurel. Magazine pédagogique, factuel et non partisan ; il ne remplace pas un avis juridique. © 2026 AurelMedia.

Illustration de couverture : scène civique créée avec assistance IA sous direction éditoriale d'Aurel ; aucune personne réelle ni prise de position représentée. Maquette et rédaction : Aurel / AurelMedia.